

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2018/219

L'an deux mille dix-huit et le 30 novembre à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Alain DUCASSE, Alain, PIASER et François DABEZIES

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bazus-Neste pour le financement de travaux sur bâtiments communaux

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bazus-Neste sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 079 € à la CCPL pour l'opération : Travaux sur bâtiments communaux.

Vu le plan de financement de l'opération,

| Dépenses | En € HT | Recettes | En € HT |
|--|------------------|-------------------------|------------------|
| Opération de travaux sur bâtiments communaux | 10 012.40 | Subventions | 5 407.00 |
| | | Fonds de concours CCPL | 1 079.00 |
| | | Autofinancement commune | 3 526.40 |
| Total | 10 012.40 | Total | 10 012.40 |

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 079 € à la commune de Bazus-Neste pour le financement de l'opération de travaux sur bâtiments communaux.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 07 DEC. 2018

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181130-2018-219B-DE
Date de télétransmission : 07/12/2018
Date de réception préfecture : 07/12/2018